

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1366

présenté par

M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 332 par la phrase suivante :

« Le volume des activations à distance des appareils électroniques aux fins de géolocalisation et de captations des images et des sons fera l'objet d'une communication annuelle par la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la justice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe Ecologiste demande à ce que les chiffres des nouvelles techniques spéciales d'enquête instituées par le texte soient communiqués au public à l'occasion de la parution annuelle des chiffres clés de la justice, par la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice.